

FCPR SELECT PROMOTION III

COMMENT SOUSCRIRE ?

PERSONNES PHYSIQUES

1 BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

• **Le Bulletin de Souscription est au nom d'un seul titulaire.**

• **Dans le cas d'une souscription via votre PEA-PME :**

Reportez les coordonnées de votre compte-espèces associé à votre PEA-PME au point 10 du Bulletin de Souscription pour le règlement de votre souscription.

Les parts du Fonds seront livrées sur le compte-titres associé au compte-espèces ayant servi au règlement ci-dessus.

• **Dans le cas d'une souscription hors PEA-PME :**

Cochez la case correspondant à votre mode de règlement, à savoir, par prélèvement ou par virement sur le compte du Fonds, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 1529 8000 0101 5214 2435 019 ; **BIC** : DISFFRPPXXX

Si vous choisissez d'inscrire les parts du Fonds sur votre compte-titres, indiquez ses coordonnées et joignez obligatoirement un RIB.

À défaut, un compte-titres vous sera ouvert sans frais directs auprès du dépositaire du Fonds (RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE).

2 VÉRIFIER QUE LE DOSSIER EST COMPLET

Le dossier adressé à M Capital Partners devra comporter :

- Deux exemplaires originaux du BULLETIN DE SOUSCRIPTION dûment complétés ;
- Dans le cas où vous avez souscrit en l'absence de conseiller financier, un exemplaire du PROFIL INVESTISSEUR dûment complété ;
- La copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité uniquement) ;
- Votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- En cas de paiement par virement, hors ou via PEA-PME, une copie de l'ordre de virement sur le compte bancaire du Fonds.

Dans le cas d'une souscription hors PEA-PME :

- En cas de paiement par prélèvement, le mandat de prélèvement Sepa, daté et signé, ainsi qu'un RIB du compte. Le prélèvement sera effectué à réception du dossier de souscription complet ;
- Le RIB de votre compte-titres sur lequel vous souhaitez la livraison des parts, le cas échéant ;
- Un RIB en vue des remboursements et distributions du Fonds.

Dans le cas d'une souscription via votre PEA-PME :

- Le RIB du compte PEA-PME.

Dans ce cas, le dossier adressé à votre banque, gérante de votre PEA-PME, devra comporter :

- La LETTRE D'ENGAGEMENT dûment complétée ainsi que le RIB du FCPR SELECT PROMOTION III (téléchargeables sur www.mcapital.fr/investir) ;
- Un exemplaire du BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

ADRESSEZ L'ENSEMBLE DU DOSSIER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION À M CAPITAL PARTNERS.

3 L'INFORMATION POST SOUSCRIPTION

Dans le cas où vous décidez de loger les parts auprès du dépositaire du Fonds (RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE), ce dernier vous enverra une attestation d'inscription en compte.

Pendant toute la durée de vie du Fonds, M Capital Partners vous adressera par mail ou publiera sur votre espace extranet une lettre d'information semestrielle relatant la composition, la valorisation, le relevé de frais ainsi que les actualités du Fonds.

M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris - Tél. : 01 81 22 32 00

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - Tél. : 05 34 32 09 65

www.mcapital.fr

FCPR SELECT PROMOTION III

COMMENT SOUSCRIRE ?

PERSONNES MORALES

1 BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le bulletin de souscription doit être intégralement complété, incluant les informations sur le Souscripteur personne morale, son représentant légal et le cas échéant ses bénéficiaires effectifs.

2 VÉRIFIER QUE LE DOSSIER EST COMPLET

Le dossier adressé à M Capital Partners devra comporter :

- Deux exemplaires originaux du BULLETIN DE SOUSCRIPTION dûment complétés ;
- Dans le cas où vous avez souscrit en l'absence de conseiller financier, un exemplaire du PROFIL INVESTISSEUR dûment complété ;
- En cas de paiement par virement, une copie de l'ordre de virement du compte bancaire de la personne morale vers celui du Fonds ;
- En cas de paiement par prélèvement, le mandat de prélèvement Sepa, daté et signé ainsi que le RIB du compte. Le prélèvement sera effectué à réception du dossier de souscription complet ;
- La copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité uniquement) du représentant légal et du (ou des) bénéficiaire(s) s'il s'agit d'une autre personne ;
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal de la personne morale ;
- Un RIB du compte-titres de la personne morale si vous souhaitez y inscrire ses parts ;
- Les statuts certifiés conformes et un extrait Kbis de moins de 6 mois de la personne morale ;
- Un RIB en vue des remboursements et distributions du Fonds.

ADRESSEZ L'ENSEMBLE DU DOSSIER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION À L'ATTENTION DE M CAPITAL PARTNERS.

3 L'INFORMATION POST SOUSCRIPTION

Dans le cas où vous décidez de loger les parts auprès du dépositaire du Fonds (RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE), ce dernier vous enverra une attestation d'inscription en compte.

Par la suite, et ce pendant toute la durée de vie du Fonds, M Capital Partners vous fera parvenir ou publiera sur votre espace extranet une lettre d'information semestrielle relatant la composition, la valorisation, le relevé de frais ainsi que les actualités du Fonds.

M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris - Tél. : 01 81 22 32 00
TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - Tél. : 05 34 32 09 65
www.mcapital.fr

PROFIL INVESTISSEUR - PERSONNES PHYSIQUES

CE DOCUMENT EST À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION UNIQUEMENT DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ SOUSCRIT EN L'ABSENCE DE CONSEILLER FINANCIER

Ce document s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Directive MIFID 2 2014-65/UE du 15 mai 2014 telle que complétée par la Directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et par le Règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016. Ce questionnaire est couvert par le secret professionnel (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses ont pour objectif d'apprécier l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans le Fonds.

IDENTIFICATION

Monsieur Madame

Nom.....Prénom(s).....

Capacité juridique :

Capable Sous tutelle Sous curatelle

Situation matrimoniale :

Marié(e) sous le régime de la : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts Séparation Autre.....

Célibataire Pacsé(e)/Union libre Veuf/Veuve

Enfants à charge :

Oui (préciser le nombre) :..... Non

Situation professionnelle :

Salarié(e) Profession libérale Chef d'entreprise Retraité(e) Artisan Autre.....

SITUATION PATRIMONIALE

Évaluation du patrimoine global : Total brut du patrimoine.....k€

Dont.....% sont investis en immobilier (dont résidence principale.....%)

Dont.....% sont investis en instruments financiers (cotés.....%; non cotés.....%)

Dont.....% sont investis en assurance vie

Dont.....% sont disponibles (liquidités)

Total emprunts bancaires et dettes.....k€

Quel est votre revenu moyen annuel net imposable ?

Moins de 30000€ Entre 30000€ et 80000€ Entre 80000€ et 130000€ Plus de 130000€

Quelle est la source principale de vos revenus ?

Salaire Retraite Pension alimentaire Pension d'invalidité Revenus mobiliers

Revenus immobiliers Autres :

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?.....k€

CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Types	Connaissez-vous cet instrument financier ?	Avez-vous déjà effectué des opérations sur cet instrument financier ?	Nombre d'opérations au cours des 24 derniers mois	Montant moyen (k€)
Actions cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Actions non cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations simples	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations complexes (OCA, ORA, etc)	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPI/FIP	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPR	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de SPCI/OPCI	Oui/Non	Oui/Non		
OPC actions	Oui/Non	Oui/Non		
OPC obligataires	Oui/Non	Oui/Non		
OPC monétaires	Oui/Non	Oui/Non		
Produits structurés	Oui/Non	Oui/Non		
Produits dérivés	Oui/Non	Oui/Non		

Une perspective de performance élevée implique un risque de perte en capital : Oui Non Je ne sais pas

À RENVOYER À M CAPITAL PARTNERS

SOCIÉTÉ DE GESTION : M CAPITAL PARTNERS - 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - N° d'agrément AMF : GP 02-028 - Tél. : 05 34 32 09 65 / Fax : 05 34 32 09 90.

Veillez hiérarchiser (de 1 à 3, 1 étant le plus risqué) les actifs financiers suivants en fonction de leur niveau de risque :

OPC obligataire	
Action du CAC 40	
OPC monétaire	

Une action correspond à : Une part de capital Un emprunt Je ne sais pas

Classification du client en client non professionnel

M Capital Partners vous classe en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection. Vous pouvez malgré tout et sous conditions demander une reclassification. M Capital Partners souhaite attirer votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Quels sont les motifs de votre investissement ?

- Diversification de votre portefeuille
- Recherche d'un profit à long terme
- Autre
- Génération d'un revenu régulier
- Valorisation de capital
- Diminution de votre fiscalité
- Préparation de la retraite

Quel est votre horizon d'investissement ?

- Très court terme/moins d'un an
- Moyen long terme/de 5 à 8 ans
- Court terme/de 1 à 3 ans
- Long terme/plus de 8 ans
- Moyen terme/de 3 à 5 ans

Il est rappelé que les parts du Fonds sont bloquées pendant 4 ans au moins, pouvant aller jusqu'à 5 ans.

TOLÉRANCE AU RISQUE

Classez par ordre d'importance ce qui compte le plus pour vous de 1 à 3 (1 étant le plus important) :

Sécurité de votre capital	
Rentabilité de vos placements	
Disponibilité de votre argent	

En matière de risque financier (cochez la case qui vous correspond le mieux) :

- La sécurité de votre capital est primordiale, même si la rentabilité est faible
- Vous êtes à la recherche d'une rentabilité modérée avec le moins de risques possibles
- Vous recherchez avant tout une rentabilité élevée à long terme, même si cela passe par des fluctuations de marché
- Vous recherchez une rentabilité très élevée, même si cela passe par des risques de pertes en capital

Votre tolérance au risque :

- Aucune
- Très Faible
- Moyenne
- Élevée

Il est rappelé que le Fonds présente un risque de perte en capital.

TEST D'ADÉQUATION

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

- Oui
- Non

Parmi les instruments financiers ci-dessous, vous avez réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- Aucun
- Obligations convertibles
- Obligations simples
- Parts de FIA

Au regard de vos actifs financiers, vos investissements dans des parts de FIA représentent :

- Entre 0 et 10%
- Entre 10,1% et 20%
- Plus de 20%

L'investissement dans le Fonds vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt suivante :

- Réduction d'impôt sur le revenu
- Aucune réduction

En général, vous privilégiez les placements :

- Dynamiques
- Équilibrés
- Prudents

Vous êtes informé(e) que l'investissement dans le Fonds doit être envisagé sur un horizon de 4 à 5 ans :

- Oui
- Non

Quels sont les risques liés à votre investissement dans le Fonds ?

- Aucun risque
- Risque de perte en capital
- Risque de rendement
- Risque lié au secteur de l'immobilier
- Risque de concentration
- Risque de liquidité

Vous certifiez avoir pris connaissance du DICL du Fonds, y compris de l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers y figurant. Vous reconnaissez avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du Fonds, en adéquation avec vos connaissances, votre expérience en matière d'investissement, votre situation financière et vos objectifs d'investissement.

Après analyse du présent questionnaire, et notamment du test d'adéquation, M Capital Partners se réserve le droit de refuser toute souscription jugée inappropriée au regard de votre profil.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

À RENVoyer À M CAPITAL PARTNERS

PROFIL INVESTISSEUR - PERSONNES MORALES

CE DOCUMENT EST À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION UNIQUEMENT DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ SOUSCRIT EN L'ABSENCE DE CONSEILLER FINANCIER

Ce document s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Directive MIFID 2 2014-65/UE du 15 mai 2014 telle que complétée par la Directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et par le Règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016. Ce questionnaire est couvert par le secret professionnel (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses ont pour objectif d'apprécier l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans le Fonds.

IDENTIFICATION

Dénomination sociale.....Forme juridique.....

Immatriculée au RCS de sous le numéro

Représentée par.....Agissant en qualité de.....

SITUATION PATRIMONIALE

Évaluation de l'actif : Total de l'actif.....k€
 Dont.....% sont investis en immobilier (dont siège social.....%)
 Dont.....% sont investis en instruments financiers (cotés.....%; non cotés.....%)
 Dont.....% sont disponibles (liquidités)

Évaluation du passif : Montant du capital social.....k€
 Montant des fonds propres.....k€
 Montant des emprunts bancaires et dettes.....k€

CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Types	Connaissez-vous cet instrument financier ?	Avez-vous déjà effectué des opérations sur cet instrument financier ?	Nombre d'opérations au cours des 24 derniers mois	Montant moyen (k€)
Actions cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Actions non cotées	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations simples	Oui/Non	Oui/Non		
Obligations complexes (OCA, ORA, etc)	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPI/FIP	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de FCPR	Oui/Non	Oui/Non		
Parts de SPCI/OPCI	Oui/Non	Oui/Non		
OPC actions	Oui/Non	Oui/Non		
OPC obligataires	Oui/Non	Oui/Non		
OPC monétaires	Oui/Non	Oui/Non		
Produits structurés	Oui/Non	Oui/Non		
Produits dérivés	Oui/Non	Oui/Non		

Une perspective de performance élevée implique un risque de perte en capital : Oui Non Je ne sais pas

Veuillez hiérarchiser (de 1 à 3, 1 étant le plus risqué) les actifs financiers suivants en fonction de leur niveau de risque :

OPC obligataire	
Action du CAC 40	
OPC monétaire	

Une action correspond à : Une part de capital Un emprunt Je ne sais pas

Classification du client en client non professionnel

M Capital Partners vous classe en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection. Vous pouvez malgré tout et sous conditions demander une reclassification. M Capital Partners souhaite attirer votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Quels sont les motifs de votre investissement ?

- Diversification de votre portefeuille
 Recherche d'un profit à long terme
 Placement de trésorerie
 Diminution de votre fiscalité
 Valorisation de capital
 Autre

Quel est votre horizon d'investissement ?

- Très court terme/moins d'un an
 Court terme/de 1 à 3 ans
 Moyen terme/de 3 à 5 ans
 Moyen long terme/de 5 à 8 ans
 Long terme/plus de 8 ans

Il est rappelé que les parts du Fonds sont bloquées pendant 4 ans au moins, pouvant aller jusqu'à 5 ans.

TOLÉRANCE AU RISQUE

Classez par ordre d'importance ce qui compte le plus pour vous de 1 à 3 (1 étant le plus important) :

Sécurité de votre capital	
Rentabilité de vos placements	
Disponibilité de votre argent	

En matière de risque financier (cochez la case qui vous correspond le mieux) :

- La sécurité de votre capital est primordiale, même si la rentabilité est faible
 Vous êtes à la recherche d'une rentabilité modérée avec le moins de risques possibles
 Vous recherchez avant tout une rentabilité élevée à long terme, même si cela passe par des fluctuations de marché
 Vous recherchez une rentabilité très élevée, même si cela passe par des risques de pertes en capital

Votre tolérance au risque :

- Aucune Très Faible Moyenne Élevée

Il est rappelé que le Fonds présente un risque de perte en capital.

TEST D'ADÉQUATION

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de votre trésorerie ?

- Oui Non

Parmi les instruments financiers ci-dessous, vous avez réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- Aucun Obligations convertibles Obligations simples Parts de FIA

Au regard de vos actifs financiers, vos investissements dans des parts de FIA représentent :

- Entre 0 et 10% Entre 10,1% et 20% Plus de 20%

L'investissement dans le Fonds vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt suivante :

- Réduction d'impôt sur les sociétés Aucune réduction

En général, vous privilégiez les placements :

- Dynamiques Équilibrés Prudents

Vous êtes informé(e) que l'investissement dans le Fonds doit être envisagé sur un horizon de 4 à 5 ans :

- Oui Non

Quels sont les risques liés à votre investissement dans le Fonds ?

- Aucun risque Risque de perte en capital Risque de rendement
 Risque lié au secteur de l'immobilier Risque de concentration Risque de liquidité

Vous certifiez avoir pris connaissance du DICI du Fonds, y compris de l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers y figurant. Vous reconnaissez avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du Fonds, en adéquation avec vos connaissances, votre expérience en matière d'investissement, votre situation financière et vos objectifs d'investissement.

Après analyse du présent questionnaire, et notamment du test d'adéquation, M Capital Partners se réserve le droit de refuser toute souscription jugée inappropriée au regard de votre profil.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

À RENVOYER À M CAPITAL PARTNERS

SOCIÉTÉ DE GESTION : M CAPITAL PARTNERS - 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - N° d'agrément AMF : GP 02-028 - Tél. : 05 34 32 09 65 / Fax : 05 34 32 09 90.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom (ci-après « le Souscripteur »)
Nom de jeune fille
Nationalité
Né(e) le à n° Dépt
Pays
Activité professionnelle
Adresse fiscale
Code postal Ville Pays
Tél.
Mail @ (**obligatoire**)

2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale (ci-après « le Souscripteur »)
Forme juridique
Capital social
N° RCS Lieu d'enregistrement
Adresse du siège social
Code postal Ville Pays
Représenté par :
Nom et prénom
Nom de jeune fille
Nationalité
Né(e) le à n° Dépt
Pays
En qualité de
dûment habilité(e) aux fins des présentes à agir au nom et pour le compte du Souscripteur.
Tél.
Mail @ (**obligatoire**)

Je, en tant que représentant légal du Souscripteur,

• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur ⁽¹⁾ :

Nom et prénom
Date de naissance
Nationalité Pays de naissance
Adresse de résidence fiscale

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) - à renseigner dès lors que vous êtes une entité passive et que vous êtes résident fiscal étranger - OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

⁽¹⁾ Désigne les personnes physiques :
- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002YO1 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

- déclare :
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active ⁽²⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive ⁽³⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Institution Financière ⁽⁴⁾ (dans ce cas, vous rapprocher de M Capital Partners afin de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAC 2).

3 - ATTESTATION DE RÉSIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

- certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) – à renseigner dès lors que le Souscripteur n'est pas résident fiscal français – OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

- déclare :
 - ne pas être U.S Person ⁽⁵⁾ ;
 - être U.S Person. En conséquence, le Souscripteur s'engage à remettre avec le présent document le formulaire conforme au modèle fourni par l'IRS intitulé « Form W-9 » dûment complété et signé.
- s'engage à informer spontanément et immédiatement M Capital Partners de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

4 - ORIGINE DES CAPITAUX

Le Souscripteur déclare et garantit que les sommes versées au titre du bulletin de souscription :

- ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un (1) an ;
- ne participent pas au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- ne proviennent pas du produit d'une fraude fiscale lorsque l'un (1) des critères énoncés à l'article 1741 du Code général des impôts est rempli. Conformément à l'article L. 561-5 du Code monétaire et financier, le Souscripteur s'engage à communiquer à la Société de Gestion les documents justificatifs de l'identité de son (ou ses) bénéficiaire(s) effectif(s), le cas échéant.

Le Souscripteur déclare à la Société de Gestion que l'origine des montants investis dans le Fonds est la suivante :

- Épargne
- Vente de bien immobilier/mobilier
- Cession d'entreprise
- Stock-options
- Succession/Donation
- Fonds propres & réserves
- Trésorerie
- Autre :

Provenance géographique (zone ou pays) :

Le Souscripteur s'engage à remettre à la Société de Gestion, si celle-ci lui en fait la demande, tous documents et/ou informations et/ou attestations qu'elle jugera nécessaires (i) pour se conformer à ses obligations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et/ou (ii) dans le but de permettre à cette dernière de justifier l'origine des montants investis par le Souscripteur dans le Fonds.

5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Le Souscripteur (ou le bénéficiaire effectif ou l'un des dirigeants du Souscripteur) exerce-t-il, ou a-t-il cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ⁽⁶⁾ ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

Une personne de la famille du Souscripteur (ou du bénéficiaire effectif ou de l'un des dirigeants du Souscripteur) ou de son entourage ⁽⁷⁾ exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

⁽²⁾ Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une "entité non financière passive" tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« Accord FATCA »).

⁽³⁾ Entité non américaine non financière qui n'est pas (i) une entité non financière active au sens de l'Annexe 1 de l'Accord FATCA et (ii) une société de personnes non américaine susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust non américain susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis.

⁽⁴⁾ Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

⁽⁵⁾ Conformément à la Règle 902 du Regulation S promulguée en vertu du United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (le « Securities Act »), le terme « U.S. Person » désigne : (i) toute personne physique résidente aux États-Unis ; (ii) tout partnership ou société organisé ou constitué en vertu des lois des États-Unis ; (iii) tout domaine dont un exécuteur testamentaire ou un administrateur est une « U.S. Person » ; (iv) tout trust dont un trustee est une personne américaine ; (v) toute agence ou branche d'une entité étrangère située aux États-Unis ; (vi) tout compte non discrétionnaire ou un compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un dealer ou un autre trustee organisé, constitué ou (si un particulier) réside aux États-Unis ; et (viii) tout partnership ou société si celui-ci ou celle-ci est : (A) organisé(e) ou constitué(e) en vertu des lois de toute juridiction étrangère ; et (B) créé(e) par une personne américaine principalement dans le but d'investir dans des titres non-inscrits en vertu du Securities Act, sauf si elle est organisée ou constituée et détenue par des Accredited Investors (au sens de la règle 501 (a) du Regulation D promulgué en vertu du Securities Act) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trust.

⁽⁶⁾ Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

⁽⁷⁾ Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents et les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé (« DIC ») et du règlement du fonds commun de placement à risques SELECT PROMOTION III (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]	<input type="text"/>	€	→ Uniquement un nombre entier. Ne peut être inférieur à 5000.	
TAUX DE DROITS D'ENTRÉE Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]	<input type="text" value="5"/>	%	→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	
Taux de droits d'entrée appliqué [TDE]	<input type="text"/>	%	→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.	
Montant des droits d'entrée [MDE]*	$[MS] \times [TDE] =$	<input type="text"/>	€	→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.
SOUSCRIPTION TOTALE Montant de la souscription totale [MT]	$[MS] + [MDE] =$	<input type="text"/>	€	→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.

*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

Le Souscripteur a conscience du fait qu'il lui sera attribué, en contrepartie de sa souscription, des Parts B dès lors que le montant total de sa souscription [MS] est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total deeuros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée deeuros [MDE].

MDE ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal* de 4,31% (TFAM_GD) ou de 3,91% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,3% (TFAM_D) ou de 1% selon la catégorie de parts.

* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,125% du montant total des souscriptions reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 10% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les parts ordinaires sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

9 - AVERTISSEMENT

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 4 années, cette durée pouvant être prorogée dans la limite de une fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026 si le Fonds est constitué le 30 septembre 2021.

Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	N/A LIQUIDATION	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	N/A LIQUIDATION	31/12/2009
WPME VALORISATION	2017	79,22%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2019	101,26%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2020	48,81%	31/03/2022
WPME MULTISTRATEGIES	2021	91,30%	31/12/2022

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

10 - RÉGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

VIA UN PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement hébergeant son PEA-PME de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées ci-après. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

HORS PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « SELECT PROMOTION III » :

IBAN _____ BIC _____
F R 7 6 1 5 2 9 8 0 0 0 0 0 1 0 1 5 2 1 4 2 4 3 5 0 1 9 DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées. Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement SEPA et joint obligatoirement un RIB de ce compte. Le prélèvement bancaire interviendra à tout moment dès la réception du dossier de souscription. En conséquence, le Souscripteur s'engage à ce que le compte bancaire soit provisionné.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte :

IBAN _____ BIC _____

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaires pour se conformer à ses obligations réglementaires.

11 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DIC du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision et en particulier le DIC et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DIC et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds sont sincères, exactes et complètes à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

12 - SUPPORT DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS

Le Souscripteur reconnaît et déclare que :

- conformément aux dispositions des articles 422-38 du Règlement général de l'AMF, la fourniture d'informations relatives au Fonds au moyen de communications électroniques (e-mails) est adaptée au contexte dans lequel sont et seront conduites les affaires entre la Société de Gestion le Souscripteur ;
- à ce titre, il accepte expressément que toutes communications envoyées par la Société de Gestion peuvent l'être sous format électronique. Il reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse e-mail indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale) ;
- l'adresse e-mail indiquée ci-dessus par le Souscripteur pourra être valablement utilisée par la Société de Gestion dans le cadre de la conduite de toutes affaires et relations entre la Société de Gestion et le Souscripteur ; étant précisé que le Souscripteur pourra, par la suite, préciser à la Société de Gestion toute autre adresse électronique.

13 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L.34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts – CS 64210 – 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : contact@mcapital.fr. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantisiez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : www.mcapital.fr.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »)

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom (ci-après « le Souscripteur »)
Nom de jeune fille.....
Nationalité.....
Né(e) le à n° Dépt.....
Pays.....
Activité professionnelle.....
Adresse fiscale.....
Code postal Ville..... Pays.....
Tél.....
Mail.....@..... (obligatoire)

2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale (ci-après « le Souscripteur »)
Forme juridique.....
Capital social.....
N°RCS Lieu d'enregistrement.....
Adresse du siège social.....
Code postal Ville..... Pays.....
Représenté par :
Nom et prénom.....
Nom de jeune fille.....
Nationalité.....
Né(e) le à n° Dépt.....
Pays.....
En qualité de
dûment habilité(e) aux fins présentes à agir au nom et pour le compte du Souscripteur.
Tél.....
Mail@..... (obligatoire)

Je, en tant que représentant légal du Souscripteur,

• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur ⁽¹⁾ :

Nom et prénom
Date de naissance.....
Nationalité Pays de naissance.....
Adresse de résidence fiscale.....

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) - à renseigner dès lors que vous êtes une entité passive et que vous êtes résident fiscal étranger - OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

⁽¹⁾ Désigne les personnes physiques :
- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002YO1 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

- déclare :
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active ⁽²⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive ⁽³⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Institution Financière ⁽⁴⁾ (dans ce cas, vous rapprocher de M Capital Partners afin de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAC 2).

3 - ATTESTATION DE RÉSIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

- certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) – à renseigner dès lors que le Souscripteur n'est pas résident fiscal français – OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

- déclare :
 - ne pas être U.S Person ⁽⁵⁾ ;
 - être U.S Person. En conséquence, le Souscripteur s'engage à remettre avec le présent document le formulaire conforme au modèle fourni par l'IRS intitulé « Form W-9 » dûment complété et signé.
- s'engage à informer spontanément et immédiatement M Capital Partners de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

4 - ORIGINE DES CAPITAUX

Le Souscripteur déclare et garantit que les sommes versées au titre du bulletin de souscription :

- ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un (1) an ;
- ne participent pas au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- ne proviennent pas du produit d'une fraude fiscale lorsque l'un (1) des critères énoncés à l'article 1741 du Code général des impôts est rempli. Conformément à l'article L. 561-5 du Code monétaire et financier, le Souscripteur s'engage à communiquer à la Société de Gestion les documents justificatifs de l'identité de son (ou ses) bénéficiaire(s) effectif(s), le cas échéant.

Le Souscripteur déclare à la Société de Gestion que l'origine des montants investis dans le Fonds est la suivante :

- Épargne
- Vente de bien immobilier/mobilier
- Cession d'entreprise
- Stock-options
- Succession/Donation
- Fonds propres & réserves
- Trésorerie
- Autre :

Provenance géographique (zone ou pays) :

Le Souscripteur s'engage à remettre à la Société de Gestion, si celle-ci lui en fait la demande, tous documents et/ou informations et/ou attestations qu'elle jugera nécessaires (i) pour se conformer à ses obligations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et/ou (ii) dans le but de permettre à cette dernière de justifier l'origine des montants investis par le Souscripteur dans le Fonds.

5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Le Souscripteur (ou le bénéficiaire effectif ou l'un des dirigeants du Souscripteur) exerce-t-il, ou a-t-il cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ⁽⁶⁾ ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

Une personne de la famille du Souscripteur (ou du bénéficiaire effectif ou de l'un des dirigeants du Souscripteur) ou de son entourage ⁽⁷⁾ exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

⁽²⁾ Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une "entité non financière passive" tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« Accord FATCA »).

⁽³⁾ Entité non américaine non financière qui n'est pas (i) une entité non financière active au sens de l'Annexe 1 de l'Accord FATCA et (ii) une société de personnes non américaine susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust non américain susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis.

⁽⁴⁾ Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

⁽⁵⁾ Conformément à la Règle 902 du Regulation S promulguée en vertu du United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (le « Securities Act »), le terme « U.S. Person » désigne : (i) toute personne physique résidente aux États-Unis ; (ii) tout partnership ou société organisé ou constitué en vertu des lois des États-Unis ; (iii) tout domaine dont un exécuteur testamentaire ou un administrateur est une « U.S. Person » ; (iv) tout trust dont un trustee est une personne américaine ; (v) toute agence ou branche d'une entité étrangère située aux États-Unis ; (vi) tout compte non discrétionnaire ou un compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un dealer ou un autre trustee organisé, constitué ou (si un particulier) réside aux États-Unis ; et (viii) tout partnership ou société si celui-ci ou celle-ci est : (A) organisé(e) ou constitué(e) en vertu des lois de toute juridiction étrangère ; et (B) créé(e) par une personne américaine principalement dans le but d'investir dans des titres non-inscrits en vertu du Securities Act, sauf si elle est organisée ou constituée et détenue par des Accredited Investors (au sens de la règle 501 (a) du Regulation D promulgué en vertu du Securities Act) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trust.

⁽⁶⁾ Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

⁽⁷⁾ Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents et les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé (« DIC ») et du règlement du fonds commun de placement à risques SELECT PROMOTION III (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS] <input type="text"/> €	Uniquement un nombre entier. Ne peut être inférieur à 5000.
TAUX DE DROITS D'ENTRÉE Taux maximal de droits d'entrée [TMDE] <input type="text" value="5"/> % Taux de droits d'entrée appliqué [TDE] <input type="text"/> %	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription. Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.
Montant des droits d'entrée [MDE]* $[MS] \times [TDE] =$ <input type="text"/> €	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.
SOUSCRIPTION TOTALE Montant de la souscription totale [MT] $[MS] + [MDE] =$ <input type="text"/> €	Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.

*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

Le Souscripteur a conscience du fait qu'il lui sera attribué, en contrepartie de sa souscription, des Parts B dès lors que le montant total de sa souscription [MS] est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total de euros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée de euros [MDE].

MDE ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal* de 4,31% (TFAM_GD) ou de 3,91% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,3% (TFAM_D) ou de 1% selon la catégorie de parts.

* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,125% du montant total des souscriptions reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 10% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les parts ordinaires sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

9 - AVERTISSEMENT

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 4 années, cette durée pouvant être prorogée dans la limite de une fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026 si le Fonds est constitué le 30 septembre 2021.

Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	N/A LIQUIDATION	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	N/A LIQUIDATION	31/12/2009
WPME VALORISATION	2017	79,22%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2019	101,26%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2020	48,81%	31/03/2022
WPME MULTISTRATEGIES	2021	91,30%	31/12/2022

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

10 - RÉGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

VIA UN PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement hébergeant son PEA-PME de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées ci-après. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

HORS PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « SELECT PROMOTION III » :

IBAN _____ BIC _____
F R 7 6 1 5 2 9 8 0 0 0 0 0 1 0 1 5 2 1 4 2 4 3 5 0 1 9 DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées. Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement SEPA et joint obligatoirement un RIB de ce compte. Le prélèvement bancaire interviendra à tout moment dès la réception du dossier de souscription. En conséquence, le Souscripteur s'engage à ce que le compte bancaire soit provisionné.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte :

IBAN _____ BIC _____

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaires pour se conformer à ses obligations réglementaires.

11 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DIC du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision et en particulier le DIC et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DIC et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds sont sincères, exactes et complètes à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

12 - SUPPORT DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS

Le Souscripteur reconnaît et déclare que :

- conformément aux dispositions des articles 422-38 du Règlement général de l'AMF, la fourniture d'informations relatives au Fonds au moyen de communications électroniques (e-mails) est adaptée au contexte dans lequel sont et seront conduites les affaires entre la Société de Gestion le Souscripteur ;
- à ce titre, il accepte expressément que toutes communications envoyées par la Société de Gestion peuvent l'être sous format électronique. Il reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse e-mail indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale) ;
- l'adresse e-mail indiquée ci-dessus par le Souscripteur pourra être valablement utilisée par la Société de Gestion dans le cadre de la conduite de toutes affaires et relations entre la Société de Gestion et le Souscripteur ; étant précisé que le Souscripteur pourra, par la suite, préciser à la Société de Gestion toute autre adresse électronique.

13 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L.34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts – CS 64210 – 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : contact@mcapital.fr. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantisiez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : www.mcapital.fr.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »)

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

CACHET DISTRIBUTEUR

Ou Nom du distributeur :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

Le souscripteur est (merci de cocher l'une des deux cases) :

- Une **personne physique**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 1 ;
 Une **personne morale**. Dans ce cas, veuillez remplir les informations visées au 2.

1 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

Nom et prénom (ci-après « le Souscripteur »)
Nom de jeune fille.....
Nationalité.....
Né(e) le à n° Dépt.....
Pays.....
Activité professionnelle.....
Adresse fiscale.....
Code postal Ville..... Pays.....
Tél.....
Mail.....@..... (obligatoire)

2 - INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale (ci-après « le Souscripteur »)
Forme juridique.....
Capital social.....
N°RCS Lieu d'enregistrement.....
Adresse du siège social.....
Code postal Ville..... Pays.....
Représenté par :
Nom et prénom.....
Nom de jeune fille.....
Nationalité.....
Né(e) le à n° Dépt.....
Pays.....
En qualité de
dûment habilité(e) aux fins des présentes à agir au nom et pour le compte du Souscripteur.
Tél.....
Mail@..... (obligatoire)

Je, en tant que représentant légal du Souscripteur,

• déclare les informations du bénéficiaire effectif du Souscripteur ⁽¹⁾ :

Nom et prénom
Date de naissance.....
Nationalité Pays de naissance.....
Adresse de résidence fiscale.....

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) - à renseigner dès lors que vous êtes une entité passive et que vous êtes résident fiscal étranger - OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

S'il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez utiliser une feuille de papier séparée et la signer.

⁽¹⁾ Désigne les personnes physiques :
- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou des parts, ou des droits de vote de l'entité ; ou
- exerçant un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité, ou sur l'assemblée générale de ses associés ; ou
- le représentant légal lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères précédents.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002YO1 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

- déclare :
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Active ⁽²⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Entité Non Financière Passive ⁽³⁾ ;
 - que le Souscripteur est une Institution Financière ⁽⁴⁾ (dans ce cas, vous rapprocher de M Capital Partners afin de remettre concomitamment au présent bulletin de souscription le formulaire d'autocertification adéquat pour l'application des normes FATCA, CRS et DAC 2).

3 - ATTESTATION DE RÉSIDENCE FISCALE

Le Souscripteur :

- certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (s'il a plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) – à renseigner dès lors que le Souscripteur n'est pas résident fiscal français – OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

- déclare :
 - ne pas être U.S Person ⁽⁵⁾ ;
 - être U.S Person. En conséquence, le Souscripteur s'engage à remettre avec le présent document le formulaire conforme au modèle fourni par l'IRS intitulé « Form W-9 » dûment complété et signé.
- s'engage à informer spontanément et immédiatement M Capital Partners de tous changements dans les informations mentionnées ci-dessus.

4 - ORIGINE DES CAPITAUX

Le Souscripteur déclare et garantit que les sommes versées au titre du bulletin de souscription :

- ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un (1) an ;
- ne participent pas au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- ne proviennent pas du produit d'une fraude fiscale lorsque l'un (1) des critères énoncés à l'article 1741 du Code général des impôts est rempli. Conformément à l'article L. 561-5 du Code monétaire et financier, le Souscripteur s'engage à communiquer à la Société de Gestion les documents justificatifs de l'identité de son (ou ses) bénéficiaire(s) effectif(s), le cas échéant.

Le Souscripteur déclare à la Société de Gestion que l'origine des montants investis dans le Fonds est la suivante :

- Épargne
- Succession/Donation
- Vente de bien immobilier/mobilier
- Fonds propres & réserves
- Cession d'entreprise
- Trésorerie
- Stock-options
- Autre :

Provenance géographique (zone ou pays) :

Le Souscripteur s'engage à remettre à la Société de Gestion, si celle-ci lui en fait la demande, tous documents et/ou informations et/ou attestations qu'elle jugera nécessaires (i) pour se conformer à ses obligations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et/ou (ii) dans le but de permettre à cette dernière de justifier l'origine des montants investis par le Souscripteur dans le Fonds.

5 - PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Le Souscripteur (ou le bénéficiaire effectif ou l'un des dirigeants du Souscripteur) exerce-t-il, ou a-t-il cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ⁽⁶⁾ ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

Une personne de la famille du Souscripteur (ou du bénéficiaire effectif ou de l'un des dirigeants du Souscripteur) ou de son entourage ⁽⁷⁾ exerce-t-elle, ou a-t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

oui non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

⁽²⁾ Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une "entité non financière passive" tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« Accord FATCA »).

⁽³⁾ Entité non américaine non financière dont la part des revenus passifs (dividendes, intérêts, loyers, etc.) représente moins de 50% du total des revenus bruts et dont la part des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs représente moins de 50% des actifs détenus et qui satisfait les autres critères de définition d'une "entité non financière passive" tels que visés en Annexe 1 de l'accord intergouvernemental conclu le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (l'« Accord FATCA »).

⁽⁴⁾ Établissement gérant des dépôts de titres, établissement de dépôt, entité d'investissement, organisme d'assurance particulier au sens de l'Accord FATCA.

⁽⁵⁾ Conformément à la Règle 902 du Regulation S promulguée en vertu du United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (le « Securities Act »), le terme « U.S. Person » désigne : (i) toute personne physique résidente aux États-Unis ; (ii) tout partnership ou société organisé ou constitué en vertu des lois des États-Unis ; (iii) tout domaine dont un exécuteur testamentaire ou un administrateur est une « U.S. Person » ; (iv) tout trust dont un trustee est une personne américaine ; (v) toute agence ou branche d'une entité étrangère située aux États-Unis ; (vi) tout compte non discrétionnaire ou un compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un dealer ou un autre trustee organisé, constitué ou (si un particulier) réside aux États-Unis ; et (viii) tout partnership ou société si celui-ci ou celle-ci est : (A) organisé(e) ou constitué(e) en vertu des lois de toute juridiction étrangère ; et (B) créé(e) par une personne américaine principalement dans le but d'investir dans des titres non-inscrits en vertu du Securities Act, sauf si elle est organisée ou constituée et détenue par des Accredited Investors (au sens de la règle 501 (a) du Regulation D promulgué en vertu du Securities Act) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trust.

⁽⁶⁾ Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique ; Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger ; Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.

⁽⁷⁾ Membres directs de la famille, notamment le conjoint (peu importe la nature de l'alliance) ; les enfants, ainsi que leur conjoint ; les parents et les personnes étroitement associées, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

6 - SOUSCRIPTION

Le Souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé (« DIC ») et du règlement du fonds commun de placement à risques SELECT PROMOTION III (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. Le Souscripteur a été informé du fait que le règlement du Fonds lui est fourni gratuitement dans le cas où il en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L. 214-24-35 du Code monétaire et financier (« CMF »), la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds.

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]	<input type="text"/>	€	→ Uniquement un nombre entier. Ne peut être inférieur à 5000.	
TAUX DE DROITS D'ENTRÉE Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]	<input type="text" value="5"/>	%	→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	
Taux de droits d'entrée appliqué [TDE]	<input type="text"/>	%	→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.	
Montant des droits d'entrée [MDE]*	[MS] x [TDE] =	<input type="text"/>	€	→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.
SOUSCRIPTION TOTALE Montant de la souscription totale [MT]	[MS] + [MDE] =	<input type="text"/>	€	→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.

*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du Fonds.

Le Souscripteur a conscience du fait qu'il lui sera attribué, en contrepartie de sa souscription, des Parts B dès lors que le montant total de sa souscription [MS] est égal ou supérieur à 100 000 € et des Parts A dans le cas contraire. Les frais de gestion et de fonctionnement des Parts B seront minorés par rapport à ceux des Parts A.

7 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le Souscripteur verse un montant total de euros [MT], qui comprend un montant de droits d'entrée de euros [MDE].

MDE ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de souscription [MS].

Le Souscripteur a pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Le Souscripteur consent à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal* de 4,31% (TFAM_GD) ou de 3,91% selon la catégorie de parts, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,3% (TFAM_D) ou de 1% selon la catégorie de parts.

* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

8 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,125% du montant total des souscriptions reçu par le Fonds. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 10% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les parts ordinaires sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

9 - AVERTISSEMENT

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de 4 années, cette durée pouvant être prorogée dans la limite de une fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 30 septembre 2026 si le Fonds est constitué le 30 septembre 2021.

Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Le Souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de Risques » du règlement du Fonds.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPR d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue :

FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL N°1	2002	N/A LIQUIDATION	31/12/2003
MIDI CAPITAL N°2	2008	N/A LIQUIDATION	31/12/2009
WPME VALORISATION	2017	79,22%	30/06/2019
SELECT PROMOTION	2019	101,26%	30/09/2020
SELECT PROMOTION II	2020	48,81%	31/03/2022
WPME MULTISTRATEGIES	2021	91,30%	31/12/2022

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

10 - RÉGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

VIA UN PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement en donnant instruction à l'établissement hébergeant son PEA-PME de débiter son compte-espèces dont voici les coordonnées ci-après. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Les parts souscrites sont à livrer sur le compte-titres associé au compte-espèces référencé ci-dessus.

HORS PEA-PME

1/ RÉGLEMENT : Le Souscripteur choisit d'effectuer son règlement (cocher la case correspondante) :

par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « SELECT PROMOTION III » :

IBAN _____ BIC _____
F R 7 6 1 5 2 9 8 0 0 0 0 0 1 0 1 5 2 1 4 2 4 3 5 0 1 9 DISFFRPPXXX

par prélèvement bancaire sur son compte bancaire, dont voici les coordonnées. Le Souscripteur remplit le mandat de prélèvement SEPA et joint obligatoirement un RIB de ce compte. Le prélèvement bancaire interviendra à tout moment dès la réception du dossier de souscription. En conséquence, le Souscripteur s'engage à ce que le compte bancaire soit provisionné.

IBAN _____ BIC _____

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Le Souscripteur souhaite que les parts soient (cocher la case correspondante) :

inscrites sur son compte-titres dont voici les coordonnées. Le Souscripteur joint obligatoirement un RIB de ce compte :

IBAN _____ BIC _____

conservées en nominatif pur à son nom par le dépositaire du Fonds (RBC Investor Services Bank France), prestation pour laquelle ce dernier ne lui facturera directement ni frais, ni droits de garde.

Le Souscripteur a par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra lui réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaires pour se conformer à ses obligations réglementaires.

11 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance, compris et accepté les dispositions du règlement et du DIC du Fonds qui lui ont été remis préalablement à sa souscription ;
- avoir souscrit par l'intermédiaire d'un conseiller financier ; dans le cas contraire, il retourne à la Société de Gestion le profil investisseur dûment complété et signé ;
- avoir souscrit en l'absence de tout démarchage bancaire et financier au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier pour le compte de M Capital Partners ;
- avoir la pleine capacité légale à s'engager par contrat, que la présente souscription est faite pour son propre compte et qu'il sera le propriétaire effectif des parts souscrites ainsi que des revenus ou autres distributions du Fonds ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision et en particulier le DIC et le règlement du Fonds ;
- avoir souscrit irrévocablement par les présentes aux parts du Fonds pour le montant susmentionné, sous réserve d'encaissement de sa souscription ;
- avoir été informé, comprendre et accepter, les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection, et de la possibilité de demander, sous conditions, une catégorisation en qualité de client professionnel qui entraîne la diminution du degré de protection auquel il a droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations ;
- avoir été informé de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement du Fonds, le DIC et dans le présent bulletin de souscription ;
- avoir été informé du fait que le présent bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de sa souscription.

Le Souscripteur reconnaît que les déclarations et garanties qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de sa souscription.

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent bulletin de souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent bulletin de souscription et au règlement du Fonds sont sincères, exactes et complètes à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Le Souscripteur s'engage à adresser immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif en cas de modification des informations concernant son identification, son statut et/ou sa résidence fiscale ou toute autre information fournie à la Société de Gestion.

FCPR SELECT PROMOTION III

FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 17/08/2021

CODES ISIN : PARTS A - FRO014002Y01 / PARTS B - FRO014002YP8

M-CAPITAL

12 - SUPPORT DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS

Le Souscripteur reconnaît et déclare que :

- conformément aux dispositions des articles 422-38 du Règlement général de l'AMF, la fourniture d'informations relatives au Fonds au moyen de communications électroniques (e-mails) est adaptée au contexte dans lequel sont et seront conduites les affaires entre la Société de Gestion le Souscripteur ;
- à ce titre, il accepte expressément que toutes communications envoyées par la Société de Gestion peuvent l'être sous format électronique. Il reconnaît et accepte que toutes informations liées à sa souscription, tous documents d'information sur le Fonds (rapport annuel, valeur liquidative, lettre d'information semestrielle) et plus généralement toutes informations et modifications réglementaires lui seront communiqués et mis à disposition sur l'espace extranet créé par M Capital Partners dont les identifiants lui seront communiqués à l'adresse e-mail indiquée dans l'encadré 1 (pour un Souscripteur personne physique) ou l'encadré 2 (pour un Souscripteur personne morale) ;
- l'adresse e-mail indiquée ci-dessus par le Souscripteur pourra être valablement utilisée par la Société de Gestion dans le cadre de la conduite de toutes affaires et relations entre la Société de Gestion et le Souscripteur ; étant précisé que le Souscripteur pourra, par la suite, préciser à la Société de Gestion toute autre adresse électronique.

13 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin de souscription sont destinées à la société M Capital Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L.34-5 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la clôture de la liquidation du Fonds. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant M Capital Partners à l'adresse suivante : 8, rue des Trente-Six Ponts – CS 64210 – 31031 Toulouse Cedex 4, ou par mail : contact@mcapital.fr. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société M Capital Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution de votre souscription de parts du Fonds. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, M Capital Partners ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations. Vous garantisiez à M Capital Partners que vous êtes autorisé(e) à communiquer les données personnelles de vos représentants, bénéficiaires effectifs et contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet : www.mcapital.fr.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)